

## Taxe d'habitation : certains contribuables exonérés vont devoir la payer cette année Boursorama avec Media Services

Parce qu'ils ont vu leurs revenus augmenter ou que leur enfant est parti de la maison, certains des 80% des Français exonérés de la taxe d'habitation sont passés dans la tranche d'imposition au-dessus et se verront contraints de repayer cette taxe l'an prochain.



(Photo d'illustration) ( AFP / PHILIPPE HUGUEN )

C'était l'une des promesses de campagne d'Emmanuel Macron : la suppression de la taxe d'habitation. Après deux baisses successives de 30%, puis 65% en 2018 et 2019, 80% des ménages n'ont pas eu à la payer en 2020 . Pour les 20% des plus aisés restants, la suppression progressive sera effective dès cette année, pour

[Visualiser l'article](#)

une suppression totale en 2023. Néanmoins, certains contribuables déjà exonérés pourraient tout de même devoir la payer en novembre prochain, souligne lundi 11 janvier *Le Parisien* .

"Ces personnes-là ne le savent pas encore. Ils le découvriront début octobre, en recevant leur avis d'impôt", déplore dans les colonnes du Parisien Eudes Baufreton, le délégué général de l'association **Contribuables associés**. **"J'encourage les contribuables concernés, le moment venu, à faire des recours gracieux.** Car c'est l'équivalent d'un rappel de charges, ni plus ni moins", insiste-t-il.

"Un jeu de tuyauterie"

Mais la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) l'assure : **"ce n'est pas un couac", mais "un jeu de tuyauterie"** . "Rien d'anormal", insiste Anne Guyot-Welke, la secrétaire nationale de Solidaires Finances publiques, le premier syndicat des impôts. "C'est le schéma classique lorsqu'un plafond détermine l'éligibilité à un impôt", explique-t-elle. **Ainsi une augmentation ou la réduction du nombre de parts fiscales après le départ d'un enfant peuvent faire basculer dans la tranche du dessus** , tout comme un mariage, un divorce, l'arrivée d'un enfant ou un licenciement peuvent faire passer dans la tranche du dessous.

La question s'est par ailleurs déjà posée à l'automne dernier. **"800.000 foyers fiscaux qui avaient bénéficié de l'allègement de la taxe d'habitation l'année précédente y sont entrés à nouveau pour 100% du montant"** , précise la DGFIP. Et "inversement, un million de contribuables sont entrés dans la réforme ! Ils avaient payé la taxe d'habitation en 2019 mais n'ont rien eu à payer l'an passé", explique l'entourage du secrétaire d'État au Budget Olivier Dussopt.

S'il est impossible de savoir combien seront les malchanceux à la prochaine échéance, **Bercy prévoit néanmoins qu'ils seront moins nombreux qu'en 2020** . "Comme les niveaux de revenus vont rester stables avec la crise, il y aura moins de flux".